



DEI-France
21, rue de Cujas
75005 PARIS
www.dei-france.org
contact@dei-france.org
Reconnue d'Utilité Publique
Articles 200 et 238bis du CGI

Paris, le 14 juin 2026
A l'attention de Mme Sarah El Haïry

Lettre ouverte à Mme Sarah El Haïry, Haute Commissaire à l'Enfance

Ça suffit ! Les enfants doivent être protégés.

La parole est aujourd'hui libérée et nous nous en félicitons.

Les conséquences des agressions sexuelles subies dans l'enfance sur le parcours de vie sont connues grâce aux nombreux témoignages.

Les alertes sur les agressions sur enfants sont exprimées.

Il n'y a plus qu'à agir !

Le drame de la petite Lyhanna provoque une émotion nationale et, au-delà, une colère profonde face à l'inaction de l'État.

Ce qu'il faut faire est connu. Mais ...

Les actions nécessaires à l'identification, à la reconnaissance et à la réparation ne sont pas en place.

Les actions nécessaires à la prévention, à la détection et à la condamnation ne sont pas en place.

Chaque année, 160 000 enfants sont victimes d'agressions sexuelles ; 80% des signalements classés sans suite ne sont pas des dysfonctionnements, mais un fait sociétal. La crise actuelle révèle la façon dont notre société considère les enfants.

Malgré la libération de la parole, rien ne se passe. Grâce à la libération de la parole, nous savons l'ampleur de la crise.

Les moyens, bien qu'augmentés, ne sont pas à la hauteur au regard de l'ampleur des situations dévoilées et de ce qu'elles exigent pour être bien traitées.

Un plan interministériel majeur est une urgence d'une part pour rendre justice et d'autre part pour prévenir.

La France a été condamnée par la Cour européenne des Droits de l'Homme pour défaut de système pénal apte à réprimer les actes sexuels non consentis.

Faut-il rappeler la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui oblige la France à protéger les droits de ses enfants, le droit à la vie et au développement, le droit à être bien traité, le droit à être protégé par l'État, le droit à la protection contre les atteintes sexuelles.

Madame la Haute Commissaire, DEI-France peut savoir compter sur votre engagement pour les droits des enfants pour, en cette période de crise profonde, agir pour un plan interministériel pour des résultats immédiats et dans la durée.

Liliane HUGUET
Co-Présidente

Françoise BRIAND
Co-Présidente